

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 38/2019

Budget 2020

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci-après COFIN) constituée de Mme Ornella Morier et MM. Simon Lob, Philippe Noël, Philippe Urner et Philippe Muggli, a procédé à l'examen du préavis n° 38/2019 sur le budget 2020.

La COFIN s'est réunie une première fois le 12 novembre 2019 en présence du Syndic et Municipal des finances, M. Daniel Crot ainsi que la boursière Mme Sandra Caccia pour un premier tour d'horizon sur le budget. Une deuxième séance avec la Municipalité in corpore ainsi que Mme Caccia a eu lieu le 27 novembre 2019 afin de rentrer plus dans le détail, sur la base notamment de questions préparées par la COFIN préalablement. Nous remercions ces personnes pour leurs informations et réponses à nos questions.

Une dernière rencontre, en date du 3 décembre 2019, a permis à la COFIN de finaliser son rapport.

1) Remarques préliminaires

Il y a lieu de mentionner d'emblée un élément fondamental: le budget a été établi avec le taux d'imposition de 72% proposé par la Municipalité dans le cadre du préavis sur l'arrêté d'imposition pour les années 2019-2020. Le Conseil communal a décidé de réduire ce taux à 70.5% en date du 7 novembre 2019. Selon les informations reçues de la Municipalité, une modification du budget n'était pas possible compte tenu des délais, ce qui implique une surévaluation du résultat de l'ordre de CHF 150'000.- environ. Les chiffres ci-après tiennent compte d'une correction de ce montant.

Le budget 2020 synthétisé en pages 2 et 3 de la brochure présente un excédent de charges de CHF 706'600.- (après retraitement) et une marge brute d'autofinancement de CHF 1'565'500.- (après retraitement). Ces chiffres sont en amélioration par rapport au budget 2019 qui prévoyait une perte de CHF 749'000.- et une marge brute d'autofinancement de CHF 302'000.-.

Il faut toutefois signaler que l'excellente marge brute d'autofinancement budgétée inclus environ CHF 1.0 million de taxes sur les équipements communautaires liés au PQ Pré Jaquet et au PPA Le Village contre CHF 0.- au budget 2019.

2) Examen des pages jaunes (pages 1 à 14)

2.1) Introduction

Les informations relatives au budget 2020 sont présentées en détail dans le fascicule y relatif auquel nous vous prions de vous reporter. Nous nous limiterons, ci-après, à vous faire part des informations complémentaires que nous avons obtenues lors de notre revue avec la Municipalité et Madame Caccia et de nos opinions et recommandations.

La diminution de la perte entre le budget 2020 et celui de 2019 se monte à CHF 42'400.- (après retraitement) et se compose des éléments suivants :

Ecarts financiers positifs supérieurs à CHF 50'000.-:

• Achat d'eau, d'énergie et de combustibles	+ CHF 52'300.-
• Aides et subventions à des institutions privées (dont AVASAD)	+ CHF 295'100.-
• Participations et subventions de tiers (dont FAJE)	+ CHF 66'000.-
TOTAL	+ CHF 413'400.-

Ecarts financiers négatifs supérieurs à CHF 50'000.-:

• Diminution des recettes d'impôts (après retraitement)	- CHF 135'700.-
• Augmentation des charges des autorités et du personnel :	- CHF 153'800.-
• Augmentation des amortissements :	- CHF 89'200.-
TOTAL	- CHF 378'700.-

Autres impacts nets positifs et négatifs inférieurs à CHF 50'000.- : + CHF 7'700.-

Amélioration du budget 2019 par rapport au budget 2018 (après retraitement) + CHF 42'400.-

2.2) Examen des charges par nature

30 Autorités et personnel

Par rapport au budget 2019, l'augmentation de ce poste se monte à CHF 153'800.- (+4.3%). Cette variation peut être ventilée de la manière suivante :

- Bureau technique :	- CHF 39'200.-
- Contrôle des habitants :	+ CHF 21'500.-
- APEMS :	+ CHF 86'800.-
- Augmentations statutaires et indexations :	+ CHF 48'600.-
- Divers :	+ CHF 36'100.-
TOTAL	+ CHF 153'800.-

Les effectifs des employés communaux sont prévus de passer de 32.3 au budget 2019 à 32.50 postes « équivalents plein temps » au budget 2020. La hausse de 0.2 poste est prévu à la garderie en poste administratif pour décharger la directrice dont le périmètre d'activité a augmenté. Les heures du personnel auxiliaire sont budgétées à 4'225 en diminution par rapport à 4'414 au budget 2019.

La COFIN salue le travail d'analyse important fait par Madame Caccia concernant les travaux de conciergerie. En effet, grâce notamment à des comparaisons faites avec d'autres communes et malgré l'augmentation des surfaces à nettoyer (nouveaux pavillons scolaires par exemple), le recours à plus d'heures de travail ne s'est pas avéré nécessaire.

La fréquence de nettoyage a été réduite à des endroits qui le permettait, mais évidemment pas dans des lieux sensibles tels que sanitaires et locaux utilisés par la petite enfance. Tant les employés concernés que les utilisateurs sont satisfaits de cette nouvelle donne.

31 Biens, services, marchandises

La baisse de CHF 150'800.- (-4.2%) prévue au budget 2020 par rapport au budget 2019 est principalement causée par les natures suivantes:

- Achats mobilier, matériel, machines et véhicules :	- CHF 32'500.-
- Achat d'eau, d'énergie et de combustibles :	- CHF 52'300.-
- Entretien immeubles, routes & territoire :	- CHF 58'900.-
- Autres :	- CHF 7'100.-
TOTAL	- CHF 150'800.-

Il est à relever que la baisse des frais d'entretien d'immeubles prévue au budget est à relativiser. En effet, la COFIN a été informée par la Municipalité de son projet de préavis au printemps 2020 pour un crédit-cadre complémentaire d'environ CHF 100'000.- à 120'000.- pour faire face à des imprévus dont les dépenses ne peuvent être imputées ni sur les 18 positions 3141, ni dans le crédit 2016-2021 de CHF 500'500.-.

33 Amortissements

La hausse de CHF 89'200.- (+5.5%) prévue au budget 2020 par rapport au budget 2019 s'explique par les variations suivantes:

- Remplacement collecteurs au ch. du Village :	+ CHF 94'500.-
- Modules scolaires de Prazqueron:	+ CHF 42'400.-
- Crédit d'étude PPA Village:	- CHF 32'500.-
- Autres variations :	- CHF 15'200.-
TOTAL	+ CHF 89'200.-

36 Aides et subventions

La baisse de CHF 284'200.- (-44.9%) est principalement due à la reprise de la participation de notre commune à l'AVASAD par le Canton.

38 Attribution aux fonds et financements spéciaux

La hausse de CHF 997'900.- est due à l'attribution prévue de la taxe sur le financement des équipements communautaires liés aux PQ Pré Jaquet et PPA Le Village. En contrepartie, les taxes sont dans la rubrique 48.

40 Impôts

La modeste hausse de revenus de CHF 14'300.- (+0.15%) prévue au budget 2020 par rapport au budget 2019 sera détaillée dans le chapitre 3.2 finances (pages blanches). Nous rappelons toutefois que les calculs ont été faits avec le taux d'imposition de 72% et non 70.5%. Cette rubrique devrait donc présenter une baisse de l'ordre de CHF 135'000.- (-1.6%) par rapport au budget 2019.

48 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux

Nous relevons que le budget 2020 prévoit les prélèvements suivants :

- Service égouts et épuration :	CHF 264'400.-
- Service électrique :	CHF 90'000.-
- Taxes communales sur le service électrique :	CHF 35'700.-
TOTAL	CHF 390'100.-

Ces prélèvements prévus permettent de limiter la perte de l'année 2020. Au budget 2019, ces prélèvements s'élevaient à CHF 532'000.-.

2.3) Conclusions

Le budget 2020 présenté par la Municipalité présente un déficit important qui est similaire à celui du budget 2019 si l'on tient compte du taux d'imposition de 70.5%.

La COFIN constate des efforts d'optimisation des ressources, comme dans l'exemple de la conciergerie mentionnée ci-dessus et s'en réjouit. Elle est également consciente des efforts faits par les représentants de la Municipalité et notre boursière dans la priorisation des dépenses.

S'agissant de la mise en concurrence des principaux prestataires demandée depuis de nombreuses années, nous regrettons de n'avoir pas pu obtenir d'information précise à ce sujet hormis le fait que le portefeuille d'assurances devrait être mis en concurrence en 2020. Nous avons également été informés que les prestataires ingénieurs-hydrauliciens et ingénieurs civils seraient mis en concurrence prochainement dans le cadre d'un mandat spécifique.

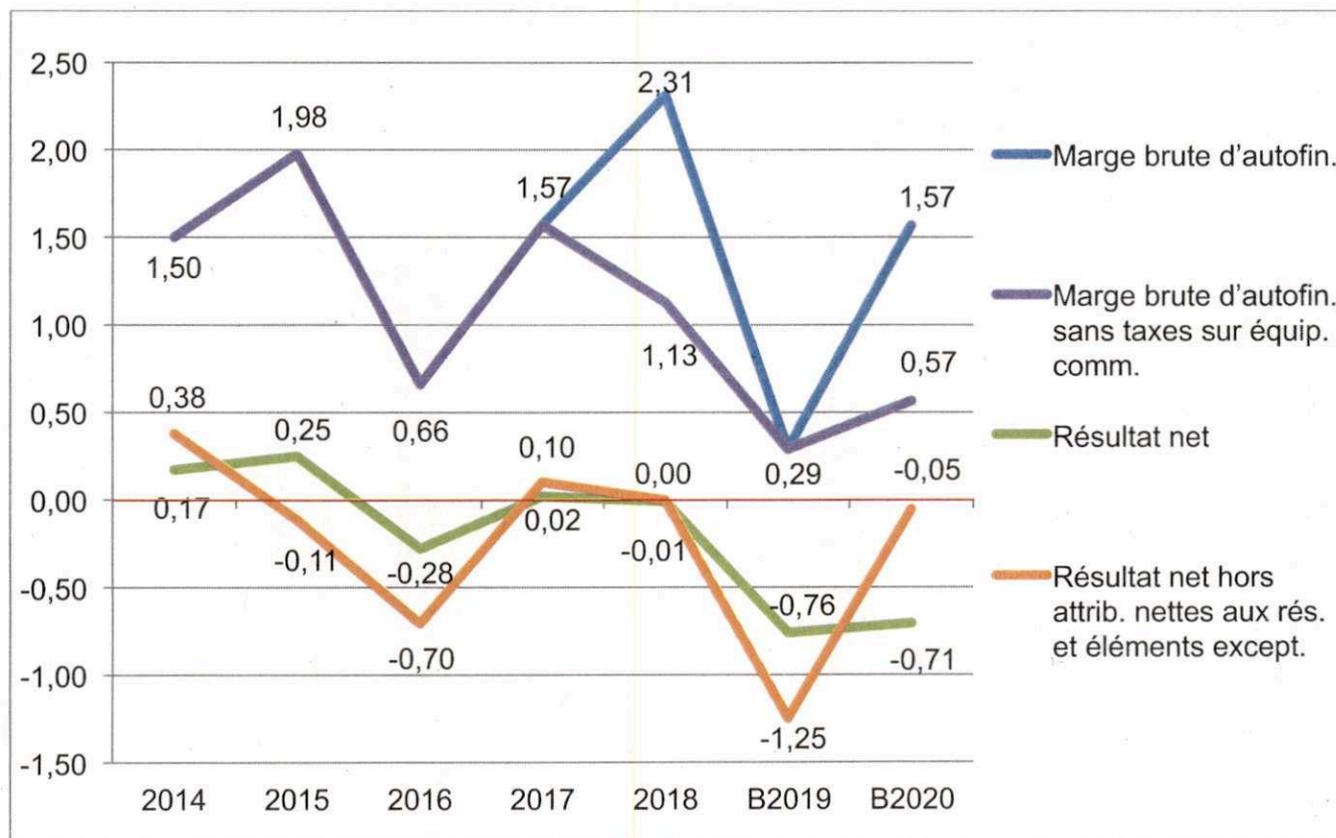
Quoi qu'il en soit, aucune économie liée à une mise en concurrence n'a pu être intégrée dans le budget 2020, ce qui est regrettable. Pour rappel, les dépenses concernées par une mise en concurrence représentent environ CHF 800'000.- par an.

Chiffres-clés des 7 dernières années :

En CHF millions	2014	2015	2016	2017	2018	B2019	B2020 (3)
Marge brute d'autofin.	1.50	1.98	0.66	1.57	2.31	0.29	1.57
Résultat net budgeté	-0.77	-0.64	-0.76	-0.71	-0.79	-0.76	-0.71
Résultat net réel	0.17	0.25	-0.28	0.02	-0.01	-0.76	-0.71
Attrib. aux réserves nettes (1)	-0.21	-0.47	0.42	-0.09	-0.79	0.48	-0.66
Éléments exceptionnels		0.83 (2)					
Taxes sur équip. comm.					1.18		1.00
Marge brute d'autofin. sans taxes sur équip. comm.	1.50	1.98	0.66	1.57	1.13	0.29	0.57
Résultat net hors attrib. nettes aux rés. et éléments except.	0.38	-0.11	-0.70	0.10	0.00	-1.25	-0.05

(1) Attribution = négatif, dissolution = positif ; (2) Gain comptable sur la vente du réseau d'eau

(3) Budget 2020 après retraitement de -CHF 150'000.- (taux d'imposition de 70.5% au lieu de 72%)



3) Examen des pages blanches (pages 15 à 94)

3.1) Administration générale (pages 16 à 27)

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de CHF 14'800.- (+0.8%).

110.3099 Administration générale – charges diverses de personnel (p.19)

Ce poste en hausse de CHF 6'800.- comprend notamment CHF 5'000.- pour des prestations de santé au travail dans le but de prévenir l'absentéisme.

150.3653 Sociétés, associations et divers – aides & subventions (p. 21)

Les dépenses de CHF 19'000.- comprennent entre autres CHF 2'000.- pour la Fête au Village (entre-temps supprimée) et CHF 9'000.- pour l'organisation du 1^{er} août. Suite à de nombreuses remarques concernant l'absence de feux d'artifices, il est prévu à nouveau d'en avoir en 2020, ce qui explique en grande partie la hausse des coûts.

173.3523 Centre Sportif de Malley (p.27)

Le coût budgété (CHF 33'600.-) est supérieur de CHF 23'600.- par rapport au budget 2019. Ce montant représente 0.5% du déficit total budgété à CHF 6.65 millions pour ce centre en 2020. La répartition prévue par la convention se fait notamment sur la base de la population. Les travaux seront terminés en 2021 et la part de Romanel au déficit avoisinera les CHF 52'000.- par an dès 2022.

190.3185 Service d'informatique - Honoraires et frais d'expertise (p. 27)

Ce poste est en baisse de CHF 15'700.-. Il comprend notamment des prestations d'Ofisa pour CHF 6'308.- et CHF 45'692.- de support annuel et interventions du nouveau prestataire Exel qui a remporté un appel d'offre au printemps 2018. La COFIN réitère son étonnement face à de tels montants et souhaite que ce point puisse être étudié un jour par la commission de gestion, par exemple dans le cadre de synergies avec d'autres communes.

3.2) Finances (pages 28 à 31)

En tenant compte de la correction du taux d'imposition, ce dicastère devrait présenter une baisse des recettes nettes de l'ordre de CHF 140'000.- (-1.7%).

Pour les personnes physiques, la budgétisation a été effectuée sur la base de directives cantonales en se basant sur l'arrêté comptable au 31 août 2019 ainsi que de l'expérience acquise ces dernières années. Pour les personnes morales, le calcul a été fourni par le canton mais a été retraité par notre boursière, notamment concernant l'impôt sur le capital.

220.3520-220.4520 Fonds de péréquation

Nous relevons que le fonds de péréquation présente une charge nette de CHF 410'600.- contre CHF 396'900.- au budget 2019. Le calcul réalisé par notre boursière est effectué à l'aide de l'outil cantonal officiel. La correction du taux d'imposition aura également un impact sur ces comptes.

3.3) Domaines et bâtiments (pages 32 à 41)

Ce dicastère présente une diminution des charges nettes de CHF 43'400.- (-32.3%).

310.4232 Terrains – loyers des terrains et fermage du patrimoine financier (p. 33)

La COFIN a interrogé la Municipalité au sujet du revenu que représentait la location du terrain mis à disposition du Green-Club en droit de superficie pour la construction des deux terrains de « padel ». Il est prévu au budget 2020 un montant de CHF 2'200.- par an. Ce montant paraît faible pour une telle surface. Nous n'avons pas d'information au sujet d'une éventuelle convention entre la Municipalité et le Green-Club.

351.4231 Auberge communale de la Charrue – Loyers (p. 35)

Les locaux laissés vacants par l'ancienne fiduciaire du village n'ont pas trouvé preneur à ce jour.

355.xxxx Ancienne laiterie (p. 41)

Pas de nouvelles récentes par rapport à cette propriété. Un projet existe mais n'est actuellement pas une priorité pour la Municipalité.

357.xxxx Maison Ch. de la Source 4 (p.41)

Ce bâtiment sert actuellement de lieu de stockage pour la voirie, la police ainsi que la Justice de paix. Sa destruction est prévue dans le cadre du futur passage sous gare dont la date n'est pas encore connue.

3.4) Travaux (pages 42 à 53)

Ce dicastère présente une diminution des charges nettes de CHF 168'400.- (-9.6%).

430.3114 Voirie - Achats machines, matériel d'exploitation et d'entretien (p. 45)

Ce poste en hausse de CHF 9'200.- comprend notamment CHF 8'000.- pour l'achat d'habits, CHF 8'000.- de matériel-outillage et CHF 11'500.- pour une machine pour changer les pneus accompagnée d'un compresseur. Selon notre Exécutif, les frais annuels de changements de roues se montent à environ CHF 1'400.-, ce qui permettrait un retour sur investissement de cette installation en 8 ans environ. La COFIN est d'avis que ces prestations doivent demeurer externalisées et propose de ne pas acheter ce matériel.

Amendement 1: économie de CHF 11'500.- en n'investissant pas dans une machine pour changer les pneus avec un compresseur.

460.3144 et 460.3185 Voirie – Entretien des canalisations, honoraires et frais d'expertise (p.53)

Ces deux postes s'élèvent à CHF 131'000.-, stable par rapport au budget 2019. La question de mise en concurrence des principaux prestataires a également été posée sur ce poste. Le principal prestataire est Liaudet-Pial, entreprise renommée dans la région. Elle n'a de ce fait pas été mise en concurrence, également du fait de sa connaissance des infrastructures de notre commune. Néanmoins, la COFIN estime ce montant trop élevé par rapport à la moyenne des années précédentes (moyenne 2014-2018 : CHF 94'400.- environ) et propose donc de réduire de CHF 10'000.- le budget 2020, montant à répartir sur les deux comptes.

Amendement 2: économie de CHF 10'000.- en réduisant les dépenses d'entretien des canalisations, honoraires et frais d'expertise.

3.5) Instruction publique et cultes (pages 54 à 67)

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de CHF 94'000.- (+5.7%).

510.3112 Enseignement enfantin et primaire – achats de mobilier scolaire (p.55)

Ce poste est en augmentation de CHF 6'100.-. Il comprend notamment CHF 4'000.- de meubles et jeux pour le nouveau pavillon de Prazqueron.

511.3141 Bâtiment scolaire Prazqueron – Entretien des bâtiments (p.57)

Ce poste de CHF 49'100.- est en augmentation de CHF 3'900.-. Il comprend près de CHF 15'000.- de contrats d'entretien, CHF 8'400.- de solde de frais pour des stores ainsi que CHF 7'800.- pour des frais de nettoyages des vitres. Pour des raisons de sécurité, le nettoyage des vitres en hauteur ne peut être exécuté par les jeunes lors de travaux d'été, mais doit être confié à une entreprise spécialisée.

3.6) Police (pages 68 à 73)

Ce dicastère présente une hausse des charges nettes de CHF 18'300.- (+2.2%).

610.3143 Police administrative et gendarmerie – Entretien signalisation routière & éclairage public (p. 69)

Après une année 2019 exceptionnelle avec près de CHF 30'000.- de dépenses, le budget 2020 prévoit un montant de CHF 15'000.- qui est conforme à la moyenne des années précédentes.

610.3511 Charges cantonales « Réforme policière » (p. 69)

Augmentation de ce poste de CHF 5'100.- (+1.5%) pour un total de CHF 355'300.-. Le montant est imposé par le canton. Il est à souhaiter que la présence de la gendarmerie soit plus importante dans notre commune afin de limiter notamment certains débordements au collège de Prazqueron.

620 Contrôle des habitants (p. 71)

Augmentation nette de cette fonction de CHF 26'300.- (+17.8%) en raison du départ à la retraite de la préposée. Le budget prévoit un tuilage de poste de trois mois pour la formation de la nouvelle personne. Il nous a été indiqué que si cette dernière avait déjà une expérience dans ce domaine très spécifique, le recouvrement serait ramené à un mois.

3.7) Sécurité sociale (pages 74 à 83)

Ce dicastère présente une réduction des charges nettes de CHF 286'100.- (-9.7%)

712 UAPE (p.75)

Le coût net de cette nouvelle structure mise en place à partir d'août 2018 est de CHF 204'400.- au budget 2020, en augmentation de CHF 34'500.- par rapport au budget 2019. Cela s'explique surtout par le fait que les finances d'écolage des parents ont été budgétés avec prudence compte tenu de la situation actuelle des parents (- CHF 10'000.-) et que les aides & subventions avaient été omises dans le budget 2019 (+ CHF 15'000.-). La COFIN se plaît à relever que le taux de fréquentation de 75% est bon et en progression.

714 APEMS (p. 77)

Cette nouvelle structure d'accueil ouverte depuis la rentrée d'août 2019 peut accueillir au maximum 15 enfants et affiche un excellent taux de fréquentation de 80% actuellement. Le coût net budgété pour 2020 est de CHF 83'200.-.

715 Garderie (p.79)

Cette rubrique prévoit une diminution des charges nettes de CHF 23'900.- à CHF 171'000.- principalement en raison de l'augmentation de la subvention de la FAJE.

720.3515 Prévoyance sociale - Part. charges cant. de prévoyance sociale (p. 81)

La facture sociale budgétée diminue de CHF 38'900.- (-2.0%) par rapport au budget 2019. Ce poste non maîtrisable représente environ 14% du total des charges ordinaires de notre commune. Par rapport à 2018, la hausse représente CHF 271'000.- environ.

3.8) Services industriels (pages 84 à 87)

Ce dicastère présente une charge nette de CHF 44'700.- contre un revenu net de CHF 142'600.- au budget 2019.

Cela s'explique par le fait que le fonds de réserve sera épuisé en 2020, permettant un prélèvement de CHF 90'000.- pour le budget 2020 contre CHF 300'000.- au budget 2019.

4) Examen des pages bleues – plan des investissements (pages 95 à 106)

Des investissements à hauteur de CHF 7'273'000.- sont prévus au budget 2020, dont CHF 3'623'000.- de crédits déjà votés et CHF 3'650'000.- de projets futurs.

Les investissements les plus significatifs sont :

Crédits déjà votés :

- Mesure PGEE n°4 les Marais :	CHF 900'000.-
- Chemin du Village, remplacement collecteurs :	CHF 2'000'000.-
- Modification réseau BT/MT, Pré Jaquet :	CHF 100'000.-
- Installation cabine BT Terreaux et Biolles :	CHF 175'000.-
- Réalisation du SIT :	CHF 100'000.-
- Autres investissements déjà votés :	CHF 348'000.-
TOTAL crédits déjà votés	CHF 3'623'000.-

Les crédits déjà votés ont de bonnes chances d'être réalisés en 2020.

Crédits prévisionnels pour projets futurs:

- Réaménagement éco-points :	CHF 100'000.-
- Réaménagement chemin du Village (sans le sous-sol) :	CHF 1'480'000.-
- Plan directeur d'entretien des routes :	CHF 250'000.-
- Aménagement chemin des Biolles :	CHF 250'000.-
- Etude concept zone 30km/h	CHF 100'000.-
- PGEE conduites existantes :	CHF 1'050'000.-
- Mise en passe et gestion accès bâtiments communaux :	CHF 110'000.-
- Changements de câbles BT	CHF 100'000.-
- Autres crédits futurs :	CHF 210'000.-
TOTAL crédits futurs	CHF 3'650'000.-

Les crédits prévisionnels ne seront vraisemblablement que partiellement réalisés en 2020.

D'autre part, la période 2021-2024 présente des projets à hauteur de CHF 25.9 millions. Ce montant est indicatif puisque par expérience, la réalisation de certains de ces projets sera effectuée ultérieurement, voire abandonnée.

5) Examen des pages roses - financements (page 107)

Selon le tableau de la page 107, le total des emprunts est prévu de passer de CHF 17.0 millions au 1^{er} janvier 2020 à CHF 19.0 millions au 31 décembre 2020. Le montant de CHF 17.0 tient déjà compte d'un nouvel emprunt de CHF 2.0 millions qui sera contracté en début d'année 2020. Un deuxième emprunt d'un même montant est prévu plus tard dans l'année, conduisant à une augmentation totale de la dette de CHF 4.0 millions. Le taux d'intérêt moyen prévu en 2020 est de 1.13% contre 1.32% en 2019.

6) Conclusion

Sur la base de notre revue du budget, nous proposons les amendements suivants :

1. Amendement 1: économie de CHF 11'500.- en n'investissant pas dans une machine pour changer les pneus avec compresseur
2. Amendement 2: économie de CHF 10'000.- en réduisant les dépenses d'entretien des canalisations, honoraires et frais d'expertise.

L'excédent des charges de la commune est ainsi réduit au total de CHF 21'500.- à CHF 535'100.- avant retraitement et CHF 685'100.- après retraitement.

Compte tenu des éléments ci-dessus, la Commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 38/2019 après amendements et vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal n° 38/2019, adopté en séance du 4 novembre 2019 ;
- oui le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

d'approuver le budget ordinaire de la commune pour 2020 présentant, un excédent de charges, après amendements de CHF 535'100.- (basé sur le taux d'imposition de 72%).

Romanel-sur-Lausanne, le 4 décembre 2019

Le Président-rapporteur:



Philippe Muggli

Les autres membres:



Simon LOB



Ornella MORIER



Philippe NOËL



Philippe URNER